



L'Alternative budgétaire pour  
le gouvernement fédéral en 2004 :  
rebâtir nos fondations

Le budget en bref

## Table des matières

---

Introduction .....	3
Le récent dossier budgétaire du gouvernement fédéral .....	3
Rendement du gouvernement en matière de prévision de l'excédent budgétaire .....	3
Hypothèses macroéconomiques de l'ABGF .....	4
Perspectives budgétaires de l'ABGF .....	4
L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2004 .....	5
Répartition de l'excédent budgétaire de 2003-2004 .....	5
Immobilisations à long terme : un Office canadien de financement de l'infrastructure (OCFI) .....	6
Équité fiscale .....	7
Autochtones .....	8
Culture .....	8
Handicaps .....	9
Éducation et garde des jeunes enfants (EGJE) .....	9
Emploi et assurance-emploi .....	10
Environnement .....	11
Péréquation .....	12
Politique extérieure .....	12
Défense .....	12
Commerce international et investissement .....	13
Soins de santé .....	13
Logement .....	15
Sécurité du revenu .....	15
Éducation postsecondaire .....	16
Prestations pour aînés et revenus de retraite .....	16

## Introduction

---

L'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) :

- demande que le ministère des Finances fonde ses prévisions budgétaires sur les évaluations indépendantes effectuées par la Vérificatrice générale, de manière à l'empêcher de camoufler l'ampleur réelle des revenus fiscaux non attribués (les surplus en puissance);
- presse le gouvernement de faciliter la participation plus directe des citoyennes et des citoyens à son processus de budgétisation, suivant ainsi l'exemple des ateliers de budget participatif de l'ABGF.

## Le récent dossier budgétaire du gouvernement fédéral

---

De 1996-1997 à 2002-2003, le gouvernement fédéral a produit des excédents budgétaires élevés qui ont servi à réduire la dette fédérale de 52,3 milliards de dollars. Comme seconde principale méthode de répartir et d'utiliser les surplus budgétaires anticipés, en 2000-2001, le gouvernement a annoncé des réductions d'impôts de 100 milliards de dollars sur cinq ans.

Cette réduction annoncée de la dette et des impôts s'est faite aux dépens des dépenses associées à des programmes : les dépenses de programmes fédérales sont passées de 15,7 % à 11,5 % du PIB de 1993-1994 à 2003-2004. Elles n'avaient pas été aussi basses depuis 1949-1950. Selon le PIB actuel, une diminution de 1 % du ratio des revenus au PIB correspond à une réduction de plus de 10 milliards de dollars des dépenses de programmes.

Malgré les promesses électorales faites en 1997 et en 2000 de répartir de façon « équilibrée » les excédents budgétaires en les partageant également entre les programmes sociaux, d'une part, et les dégrèvements d'impôt et le remboursement de la dette de l'autre, pendant les cinq premières années qui ont suivi l'élimination du déficit (soit jusqu'en 2002), 44 % du « dividende fiscal » ont servi à la réduction de la dette, 46 % ont servi à alléger les impôts, et à peine 10 % ont été consacrés à de véritables améliorations des programmes fédéraux.

## Rendement du gouvernement en matière de prévision de l'excédent budgétaire

---

Chaque année depuis que le déficit budgétaire a été éliminé, soit depuis 1997, les ministres des Finances ont sous-estimé l'excédent budgétaire dans leurs prévisions. Une fois l'année financière terminée, ils affichent un excédent budgétaire beaucoup plus élevé qu'ils ne l'avaient prévu. *Ensuite, les excédents plus élevés que prévu disparaissent pour servir à rembourser la dette.*

Avant même que M. Martin ne commence à occuper le poste de premier ministre, il indiquait de nouveau à la population que les coffres de l'État étaient dégarnis. Jusqu'à dernièrement, le gouvernement a soutenu que l'excédent budgétaire ne serait que de 2,3 milliards de dollars cette année et que cela suffirait à peine à verser les 2 milliards de dollars déjà réservés à des transferts aux provinces et territoires censément au titre des soins de santé. Toutefois, le 11 février, le ministre des Finances a reconnu que la prévision différait de plus en plus de la réalité budgétaire en portant la prévision officielle de l'excédent à 5,2 milliards de dollars.

## **Hypothèses macroéconomiques de l'ABGF**

---

L'ABGF emploie dans toute la mesure du possible les mêmes hypothèses macroéconomiques que le gouvernement fédéral. *La différence entre les projections fédérales et les nôtres ne peut donc pas être attribuée à notre recours à des hypothèses macroéconomiques trop optimistes.*

Depuis la publication en novembre dernier de la *Mise à jour économique et financière* (MJEF), les prévisions gouvernementales de la croissance du PIB réel ont été ramenées de 1,9 % à 1,6 %, un ajustement que l'ABGF adopte. La *Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire* publiée par la Banque du Canada (22 janvier 2004) indique que le taux de croissance du PIB réel prévu pour 2004 n'est plus que de 2,75 %, une donnée que l'ABGF adopte également. Pour l'année 2005 et les années ultérieures, nous employons la prévision de la croissance du PIB réel présentée dans la MJEF.

Le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale détermine les paiements d'intérêt sur cette dette. Pour 2003-2004, nous adoptons la prévision de la MJEF selon laquelle les frais de service de la dette publique seront de 36,2 milliards de dollars, engendrant ainsi un taux d'intérêt effectif de 7,09 % sur la dette. Puisque le ministère des Finances du Canada ne prévoit pas le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale, nous tenons pour acquis que ce taux sera le même qu'en 2002-2003 pendant les années ultérieures sur lesquelles porte l'ABGF. Même si les taux d'intérêt augmentent quelque peu, cette hypothèse est plausible (voire même trop prudente) puisque toute hausse des taux d'intérêt mettra un certain temps à faire augmenter le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale.

## **Perspectives budgétaires de l'ABGF**

---

### **Recettes fiscales**

Le gouvernement fédéral prévoit que les recettes budgétaires diminueront très rapidement de 15,4 % du PIB (2002-2003), à 14,8 % (2003-2004), une part du PIB qui n'a pas été aussi faible depuis 1966-1967. L'ABGF trouve peu plausible que les recettes publiques diminuent de façon aussi marquée. Bien que nous soupçonnons que le ratio des recettes au PIB n'a pas diminué de façon appréciable par rapport à son niveau de 2002-2003, l'ABGF a décidé de faire preuve de prudence en prévoyant que les recettes publiques correspondront à 15,1 % du PIB, soit 183,6 milliards de dollars, pour l'année financière courante. Pour les années subséquentes, l'ABGF suppose que les recettes publiques demeureront au niveau de l'année financière précédente, soit de 15,4 % du PIB, en renversant au besoin les dégrèvements d'impôt afin de maintenir les recettes à ce niveau.

### **Dépenses de programmes**

Les dépenses de programmes que prévoit le gouvernement fédéral se chiffrent à 142,1 milliards de dollars, correspondant à 11,7 % du PIB, une augmentation de 6,5 % par rapport aux dépenses de programmes de 2002-2003. Nous soupçonnons que le gouvernement gonfle sa prévision des dépenses de programmes afin d'ajouter une marge de manœuvre cachée au budget.

Le gouvernement prétend que les transferts aux particuliers augmenteront de près de 6 %, passant à 42,5 milliards de dollars. Nous avons employé ces données aux fins de l'établissement de notre propre prévision des dépenses de programmes selon le statu quo.

En outre, la MJEF prévoit que les transferts aux gouvernements des autres paliers diminueront de près de 6 %, étant ramenés à 28,9 milliards de dollars – par suite uniquement d’une diminution de plus de 2 milliards de dollars (10 %), d’une année à l’autre, des transferts aux titres de la santé et d’autres programmes.

D’après la MJEF, les dépenses de cette catégorie augmenteront de plus de 13 %, passant à 70,7 milliards de dollars. Compte tenu des déclarations récentes du gouvernement sur l’importance de la compression des dépenses, nous jugeons peu plausible que les dépenses de la catégorie en question augmentent de 13 %.

Pour arriver à une prévision plus plausible des autres dépenses de programmes, nous avons ajouté 2 % au total des dépenses de cette catégorie de 2002-2003 pour tenir compte de l’inflation. Ensuite, nous y avons ajouté les 2,9 milliards de dollars de dépenses associées aux nouvelles initiatives annoncées dans le budget de février et les 1,1 milliard de dollars de nouvelles dépenses ayant trait au SRAS, à la maladie de la vache folle et à d’autres conditions exceptionnelles qui ont été annoncées depuis la parution du budget de février 2003. Cela nous a permis d’arriver à une augmentation de 8,5 % des autres dépenses de programmes, (qui passeraient à 67,8 milliards de dollars).

En nous fondant sur les prévisions des transferts aux particuliers et des transferts aux gouvernements des autres paliers établies par le gouvernement ainsi que sur notre propre prévision du reste des dépenses de programmes, nous arrivons à une prévision du total des dépenses de programmes de 139,1 milliards de dollars, qui constitue un ratio des dépenses de programmes au PIB de 11,4 %. Nous prévoyons par conséquent que le gouvernement fédéral prévoit dépenser 2,9 milliards de dollars de moins que ce qu’il prévoit dans la MJEF. Pour les années subséquentes de l’ABGF, nous tenons pour acquis que les dépenses de programmes continuent de représenter 11,4 % du PIB.

## **L’Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2004**

---

En employant les fonds qui se seraient autrement accumulés sous forme d’excédent budgétaire, l’ABGF 2004-2005 couvre 48,2 milliards de dollars de nouvelles dépenses au cours des trois prochaines années, principalement en maintenant un budget équilibré et en utilisant les excédents en puissance aux fins de l’ABGF. (voir le tableau 5)

## **Répartition de l’excédent budgétaire de 2003-2004**

---

De plus, l’ABGF affectera le plein montant de l’excédent 2003-2004, d’une valeur de 8,3 milliards de dollars, pour répondre aux besoins publics pressants suivants.

L’ABGF ajoutera 1,5 milliard de dollars aux 2 milliards de dollars promis aux provinces et aux territoires au titre des soins de santé dans le budget fédéral de l’année dernière, de sorte que le transfert ressemble davantage à ce que les provinces réclamaient et à ce que la commission Romanow a recommandé; le tout assorti de conditions et de mécanismes de reddition de comptes appropriés.

L’ABGF renouvellera le *Fonds canadien pour l’Afrique* en y injectant 800 millions de dollars en trois ans dans le but de lutter contre la pandémie du VIH-SIDA, secourir des personnes sinistrées, instaurer la paix dans des pays tels que le Rwanda et le Congo, favoriser le développement à long terme et prendre d’autres initiatives d’élimination de la pauvreté, conformément à l’engagement du Canada à atteindre les Objectifs de développement du millénaire.

L'ABGF créera un *Fonds national des subventions pour étudiants fondées sur les besoins* auquel 1,85 milliard de dollars seront affectés en trois ans. Le Canada est le seul grand pays industrialisé qui n'a pas de programme semblable. Au bout des trois années, la Caisse sera renflouée partiellement par la conversion du Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

En attendant la réforme du Régime d'a.-e., l'ABGF créera un *Fonds de formation et d'adaptation d'urgence* auquel 1,85 milliard de dollars seront affectés et qui permettra aux travailleurs et travailleuses mis à pied en permanence qui n'ont pas droit à des prestations d'a.-e. d'obtenir des services d'aide à l'adaptation, y compris une aide au paiement des frais de recyclage.

L'ABGF affectera 300 millions de dollars à la création d'un *Fonds de dotation du renouveau de la démocratie* pour appuyer des initiatives destinées à rétablir et à accroître la qualité de la démocratie au Canada.

## **Immobilisations à long terme : un Office canadien de financement de l'infrastructure (OCFI)**

---

Il arrive souvent que les entreprises s'endettent afin de bâtir l'infrastructure qu'il leur faut en investissant dans les actifs qui permettront d'accroître leur productivité. Pour la première fois, l'ABGF adopte la pratique, courante dans le secteur privé, de contracter une dette pour financer une infrastructure et d'amortir le coût initial sur la durée de l'actif sous-jacent. Il s'agit d'un type de dépense bien différent des dépenses de programme, dont il ne reste rien ayant une valeur tangible durable une fois l'année budgétaire terminée.

Avec l'Office canadien du financement de l'infrastructure, l'ABGF reconnaît la responsabilité de répondre aux besoins de notre infrastructure vieillissante. L'OCFI représente une innovation budgétaire majeure. L'ABGF consacrera 5 milliards de dollars par année (pendant les trois prochaines années) au financement de la part fédérale de programmes à frais partagés également (avec tout gouvernement de palier inférieur ou consortium de gouvernements de palier inférieur qui s'engage à payer l'autre moitié du coût de tout projet entrant dans la définition que nous employons).

Bien que l'ABGF ne comprend pas de dépense accroissant la dette fédérale, les emprunts supplémentaires contractés aux fins de l'OCFI feraient augmenter légèrement, soit d'environ 5 milliards de dollars (à peu près 1 %) par année, les dettes garanties par le gouvernement fédéral. En dépit de cette légère augmentation, le fardeau de la dette fédérale, y compris les dettes de l'OCFI, *diminue* pendant l'horizon de l'ABGF en tant que pourcentage du PIB (passant d'environ 42 % à 37,4 % du PIB d'ici trois ans). L'importance relative des paiements d'intérêt fédéraux continuera donc elle aussi de diminuer.

Il serait prudent et légitime que le gouvernement fédéral emprunte pour financer des immobilisations publiques très nécessaires. Le gouvernement fédéral jouit d'un taux d'intérêt plus bas que tout autre emprunteur public ou privé du Canada. Pourtant les personnes qui s'opposent à tout endettement public préféreraient que l'infrastructure nécessaire soit financée par des emprunts privés (dans le cadre de partenariats public-privé) à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés.

La part du PIB que représente le fardeau de la dette fédérale diminue rapidement. Parmi les pays membres du G-7, seule la Grande-Bretagne a un taux d'endettement plus bas que le Canada (et le

Canada lui ravira bientôt la première place dans ce classement). Les nouveaux emprunts contractés par l'OFCI ne modifieront pas la tendance. L'ABGF maintient un budget équilibré pendant chaque année de projection (maintenant même la part des nouveaux travaux d'infrastructure financés par l'OFCI). Et l'ABGF fait appel à la capacité d'emprunt inégalée du gouvernement fédéral pour répondre à des besoins critiques de la population canadienne en infrastructures publiques modernes et fiables.

Une série d'ateliers tenue par l'ABGF dans les différentes parties du pays l'automne dernier ont montré que les priorités d'investissement dans l'infrastructure locale variaient selon la communauté, ce que l'OFCI respecterait. Il y a toutefois lieu de signaler que toutes les communautés ont accordé le degré de priorité le plus élevé au logement abordable, y affectant en moyenne 42 % des fonds. Venaient ensuite l'infrastructure de transport local (routes et chemins de fer), à laquelle une moyenne de 31 % des fonds étaient affectés, les installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain (13 %) et l'infrastructure d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées (12 %).

## Équité fiscale

---

L'ABGF veillera à :

- rendre plus le régime fiscal plus équitable en offrant des stimulants à l'instauration d'une économie écologiquement durable (tableau 6);
- mettre en œuvre les propositions de Campagne 2000 sur la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), en faisant passer la prestation maximale de 2 934 \$ à 4 900 \$;
- lever un impôt sur le transfert de fortune applicable aux gros héritages, rétablissement du taux d'inclusion de 75 % des gains en capital (taux qui avait été réduit en 2000) et éliminer les exemptions de l'impôt sur les gains en capital des petites entreprises;
- instaurer un taux d'imposition de 32,5 % sur les revenus des particuliers qui dépassent 250 000 \$;
- réduire le niveau de cotisation REER et RPA en le liant au double du salaire moyen dans l'industrie;
- rendre le crédit pour personnes handicapées remboursable de manière à permettre aux Canadiens et les Canadiennes à faible revenu qui ont un handicap de profiter pleinement du crédit, et doubler la prestation pour enfants handicapés;
- renverser la réduction de l'impôt sur les revenus des sociétés tirés de l'exploitation de ressources non renouvelables;
- éliminer le traitement fiscal particulier des options sur actions des employés ou employées – une préférence qui ne profite qu'aux cadres supérieurs ayant les revenus les plus élevés – et cesser de permettre la déduction des frais de repas et de représentation en tant que dépenses d'emploi ou d'entreprise;
- assujettir à l'impôt sur le revenu des entreprises les dividendes virés de la Barbade au Canada.

## **Autochtones**

---

*L'ABGF veillera à :*

- appliquer à tous les Autochtones vivant en milieu urbain les programmes s'adressant expressément aux Autochtones auxquels ils n'ont pas accès actuellement, sans réduire le financement des programmes orientés vers les réserves;
- réformer et réorienter un certain nombre de programmes de transferts fédéraux, de manière à mieux cibler les dépenses réservées aux Autochtones et d'accroître la responsabilité et la transparence des affectations de fonds fédérales;
- axer 500 millions de dollars du nouveau transfert aux provinces en matière de santé sur les communautés autochtones, qu'elles se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves;
- réserver 70 millions de dollars en trois ans issus du transfert social à des programmes s'adressant aux Autochtones, dans le but de les aider à atteindre à l'indépendance économique;
- élargir et améliorer le Programme des centres d'amitié autochtones (PCAA) en y affectant 60 millions de dollars en trois ans;
- affecter 20 millions de dollars en deux années à une stratégie d'emploi des jeunes;
- consacrer 20 millions de dollars à l'établissement d'une stratégie nationale en matière de justice à l'intention des Autochtones;
- affecter 500 millions de dollars supplémentaires, en trois ans, à la mise en œuvre d'une vaste stratégie d'amélioration de la qualité de l'éducation des Autochtones;
- allouer une somme de 375 millions de dollars au logement des Autochtones au fil des 3 prochaines années;
- affecter 200 millions de dollars en trois ans au règlement des revendications en suspens;
- affecter 60 millions de dollars en trois ans à une Fondation des langues autochtones afin d'aider à la préservation de ces langues.

## **Culture**

---

*L'ABGF veillera à :*

- assurer un financement pluriannuel accru et stable aux institutions et organismes culturels nationaux du Canada;
- rétablir et élargir le Fonds canadien de télévision pour voir à ce qu'il contribue à la réalisation au Canada d'émissions adaptées au Canada. (augmentation de 250 millions de dollars en quatre ans);
- accroître le financement de la SRC de 1 milliard de dollars en quatre ans à condition que la SRC s'engage à rétablir sa capacité au palier local et régional;
- créer un fonds d'investissement pour encourager la radiodiffusion locale auquel 100 millions de dollars par année seront affectés au cours d'une période de quatre ans;
- établir un fonds de remplacement des biens d'équipement des radiodiffuseurs des régions nordiques et autochtones auquel 10 millions de dollars par année seront affectés;



- créer un Bureau de régularisation de la radiodiffusion canadienne, qui serait chargé de contrôler de façon suivie les nombreux investissements fédéraux et provinciaux dans la radiodiffusion et auquel 5 millions de dollars par année seront affectés;
- éliminer les nominations par favoritisme à des institutions culturelles et voir à ce que les nominations à ces institutions soient effectuées selon le principe d'autonomie et une procédure impartiale;
- renforcer la Loi sur le statut de l'artiste de manière à améliorer l'accès des artistes aux prestations sociales.

## **Handicaps**

---

*L'ABGF veillera à :*

- répondre à l'appel lancé par le Conseil des Canadiens avec déficiences à la création d'un Programme national de soutien des personnes handicapées afin d'aider les provinces à investir dans l'amélioration des programmes et des services;
- rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées et décourager les provinces et les territoires de récupérer des sommes auprès des bénéficiaires d'aide sociale, tout en haussant la prestation pour enfants handicapés;
- créer une Stratégie du marché du travail pour les Canadiens et les Canadiennes ayant un handicap chargée d'élaborer avec les provinces et les territoires des ententes englobantes sur le marché du travail;
- favoriser la prise d'initiatives de concert avec les provinces et les territoires pour améliorer les programmes de soutien du revenu;
- accroître de 5 millions de dollars l'affectation au Programme de partenariats pour le développement social mis en œuvre par DRHC;
- élargir le Programme de contestation judiciaire de manière à appuyer les contestations de lois provinciales destinées à assurer l'accès à l'égalité.

## **Éducation et garde des jeunes enfants (EGJE)**

---

*L'ABGF veillera à :*

- élaborer un cadre multilatéral avec engagements budgétaires en vue d'établir un système universel de services d'EGJE de qualité, en collaboration avec les provinces et les territoires et avec la participation des spécialistes de la communauté;
- engager de nouveaux fonds fédéraux, conditionnels à la reddition de comptes au public, à la continuation de l'utilisation des affectations provinciales et territoriales actuelles aux fins de programmes d'EGJE et à la collaboration pour le bien commun des enfants et des familles du Canada;
- porter l'investissement dans l'éducation et la garde des jeunes enfants de 700 millions de dollars qu'il est actuellement, à 3,8 milliards de dollars avant la fin de la troisième année.

## **Emploi et assurance-emploi**

---

*L'ABGF veillera à :*

- adopter explicitement l'objectif de ramener le taux de chômage sous les 6 %, en partie grâce à l'effet stimulant des dépenses prévues par l'ABGF;
- instaurer un programme d'investissement pour la création de nouveaux emplois dans les secteurs tant privé que public de l'économie; (les principales initiatives de création d'emplois comprennent l'établissement d'un programme d'éducation de la petite enfance et l'expansion des services de santé, y compris les soins à domicile. Ces mesures créeront de nombreux emplois à salaire acceptable et confieront aux programmes sociaux une partie du fardeau des soins fournis à des membres de la famille, dont les femmes portent une part démesurée);
- créer de nouveaux emplois dans la construction par des programmes d'investissement dans les logements à prix abordable et l'infrastructure verte, ce qui aura des effets indirects appréciables sur le secteur manufacturier canadien;
- inclure d'importantes initiatives industrielles, d'éducation et de formation qui accroîtront notre capacité d'améliorer la qualité des emplois;
- chercher à créer d'ici trois ans une Banque d'investissement public dont les fonds seraient répartis entre des « conseils de développement » de taille plus réduite qui financeraient des projets dans des secteurs particuliers ainsi que des projets des régions ou des communautés;
- maintenir les taux de cotisation actuels et équilibrer le Compte d'a.-e. en consacrant tous ses revenus à la prestation d'un soutien au revenu aux travailleurs et travailleuses en chômage. Apporter des améliorations au Régime qui consommeront tout l'excédent qui se serait autrement accumulé au Compte. Voir à ce que le Compte ne risque plus jamais de se faire dévaliser par le gouvernement, en le dissociant complètement du budget général;
- modifier l'actuelle norme variable d'admissibilité par une norme de base de 360 heures; assouplir les conditions d'admissibilité pour les personnes qui font partie de la population active depuis des années; et garantir aux travailleurs et les travailleuses plus âgés, soit ceux qui ont le plus de difficulté à trouver un nouvel emploi, des prestations pour une année et demie;
- commencer à offrir une assurance-formation à tous les travailleurs et les travailleuses, pour favoriser les initiatives patronales-syndicales destinées à accroître les compétences générales, donner aux nouveaux immigrants et immigrantes des possibilités d'acquérir des titres de compétences canadiens et donner aux travailleurs et travailleuses la capacité de poursuivre leurs études;
- Accroître peu à peu l'assiette de la rémunération assurable, qui est gelée depuis 1996, pour augmenter les recettes tirées des cotisations et la sécurité du revenu des travailleurs et travailleuses;
- affecter 1,85 milliard de dollars de l'excédent de 2003-2004 à un Fonds de formation et d'adaptation d'urgence.

*Ce sont là les premières mesures à prendre pour instaurer un régime vraiment moderne, qui :*

- protégerait les personnes qui occupent des emplois de tous les genres, y compris les emplois à plein temps, à temps partiel et temporaires; permettrait de verser des prestations de chômage, de grossesse, de maladie, de congé parental et de soutien du revenu pendant la formation; mettrait un terme à la discrimination à l'endroit des femmes, des jeunes, des travailleurs et travailleuses

âgés et des personnes travaillant dans des industries saisonnières; serait clair et simple à comprendre; accroîtrait les semaines de prestations quand le taux de chômage est élevé; mettrait fin à la pratique consistant à déduire les indemnités de départ et la paie de vacances des prestations d'a.-e.

## **Environnement**

---

*L'ABGF veillera à :*

- faire appel à des stimulants et à des mesures de dissuasion – appelées réforme fiscale écologique (RFE) – pour contribuer à une économie écologiquement durable;
- instaurer un mécanisme neutre de translation de l'impôt qui frapperait l'utilisation de l'énergie d'une légère taxe et accorderait un remboursement correspondant aux industries qui prennent des mesures d'efficacité énergétique. Cette mesure s'assortira de stimulants fiscaux pour soutenir les industries de « l'économie environnementale », financés à même une nouvelle taxe sur les substances toxiques;
- éliminer graduellement les subventions qui nuisent à l'environnement;

### **Application du Protocole de Kyoto**

- orienter les fonds vers des industries naissantes qui arrivent non seulement à produire de véritables réductions des gaz à effet de serre mais aident aussi à faire la transition vers une économie à intensité carbonique moindre;
- restreindre l'aide apportée par les contribuables au secteur des combustibles fossiles afin d'encourager les entreprises à rendre leur consommation d'énergie durable, en accordant beaucoup plus d'importance aux énergies renouvelables à faible incidence sur l'environnement et à l'efficacité énergétique;
- encourager le recours aux transports en commun en traitant les laissez-passer de transports en commun fournis par les employeurs comme des prestations non imposables;
- réserver une part de la taxe sur l'essence – imposée à l'origine pour contribuer à la réduction du déficit – à un Fonds des transports verts auquel les municipalités auraient accès, ce qui permettrait d'investir la somme de 684 millions de dollars par année pendant les trois prochaines années;
- mettre sur pied et doter des fonds suffisants un programme de transition efficace pour bien voir à ce que les personnes qui perdent effectivement leur emploi en raison des objectifs de Kyoto puissent avoir d'autres options;
- accroître de 10 % ou de 72 millions de dollars les fonds affectés à Environnement Canada afin d'engager le rétablissement de la capacité du ministère de protéger notre santé et la biodiversité du Canada.
- consacrer au moins 90 millions de dollars par année, au cours d'une période de 10 ans, à une aide directe aux agriculteurs et agricultrices qui adoptent des méthodes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) ou d'agriculture biologique;
- affecter au moins 90 millions de dollars par année, au cours d'une période de 10 ans, à la recherche sur les méthodes agricoles alternatives.

## **Péréquation**

---

*L'ABGF veillera à :*

- éliminer le plafond des paiements de péréquation et recommencer à fonder le calcul de la capacité fiscale moyenne sur les dix provinces. Le rajustement coûtera au gouvernement fédéral environ 2,4 milliards de dollars par année en revenus redistribués vers les provinces les moins riches.

## **Politique extérieure**

---

### **Coopération au développement**

*L'ABGF veillera à :*

- accroître l'aide de 12 %, plutôt que de 8 % selon l'engagement actuel (soit 1,2 milliard de dollars supplémentaires par année de 2004-2005 à 2006-2007) et de 15 % par année de 2010 à 2015 (cette augmentation est nécessaire pour respecter l'engagement pris par le Canada d'atteindre les Objectifs de développement du millénaire de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015);
- annuler toute la dette des pays pauvres et appuyer l'adoption d'une procédure équitable d'arbitrage de la dette des autres pays en développement très endettés;
- donner le pas à l'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la flexibilité de l'Organisation mondiale du commerce, notamment par l'augmentation de la participation des pays en développement;
- augmenter la contribution canadienne à la lutte contre la pandémie du SIDA en Afrique avec 350 millions de dollars supplémentaires pendant la période de 2003 à 2005. Injecter 800 millions de dollars supplémentaires au Fonds canadien pour l'Afrique, à partir du surplus de l'exercice 2003-2004;
- ce que les fonds d'aide ne soient pas détournés du but principal de réduire la pauvreté pour servir à des activités relatives à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité;
- axer l'aide sur des approches innovatrices en matière d'égalité des sexes, d'agriculture, de participation de la société civile et de maintien de la paix.

### **Défense**

---

*L'ABGF veillera à :*

- réaffecter les dépenses militaires consacrées actuellement à de très coûteux projets de combat et d'interopérabilité avec les États-Unis, ce qui mettra des ressources appréciables au service du rééquipement des patrouilles militaires aux fins de la protection de la souveraineté et des missions de maintien de la paix de l'ONU;
- ce que des effectifs et un équipement moderne suffisants soient affectés à ce nouveau mandat;
- donner la priorité au renforcement de la gestion des opérations militaires par l'ONU, et particulièrement à la promotion d'une force d'intervention rapide de l'ONU pouvant agir dans

des situations de conflit de faible intensité afin de protéger la population locale et les organismes humanitaires civils;

- n'affecter aucune ressource au système national de défense antimissile des États-Unis;
- mettra fin à la très coûteuse pratique consistant à donner des fonctions de défense en sous-traitance au secteur privé.

## **Commerce international et investissement**

---

*L'ABGF veillera à :*

- écarter ou remanier les projets d'intégration plus poussée avec l'économie des États-Unis;
- cesser de négocier des accords commerciaux qui accroissent les pressions exercées sur les services de santé, l'éducation et les autres services sociaux. S'efforcer d'obtenir des exceptions ou des sauvegardes convenues par toutes les parties en minimisant le rôle du financement privé des services sociaux et de leur prestation dans un but lucratif;
- en collaborant avec les partenaires de l'ALENA, chercher des moyens d'amenuiser les éléments nuisibles les plus flagrants de l'ALENA, comme le mécanisme de règlement des différends entre un investisseur et un État;
- intervenir sur-le-champ aux plans national et international pour réduire la capacité des entreprises et des riches particuliers du Canada de se soustraire à l'impôt en faisant appel à des paradis fiscaux;
- allouer des ressources supplémentaires pour renforcer les relations économiques, sociales et culturelles du Canada avec d'autres pays.

## **Soins de santé**

---

*L'ABGF veillera à :*

- rétablir le rôle directeur du gouvernement fédéral;
- créer un Pacte canadien sur la santé, comme le propose la Commission Romanow, grâce auquel l'ABGF renforcera l'engagement des gouvernements à l'égard d'un système de santé public fondé sur les valeurs des Canadiens et des Canadiennes (le Pacte définira la santé en tant que bien public et consolidera les bases publiques sans but lucratif du système de soins de santé du Canada);
- mettre un terme sur-le-champ aux infractions courantes à la *Loi canadienne sur la santé*, honorer les obligations légales à obtenir de l'information des provinces afin de déterminer si elles se conforment à la *LCS* et voir à ce que des rapports annuels soient présentés au public sur les infractions à la *LCS* et les moyens pris pour y mettre fin;
- amender la *LCS* de manière à exclure explicitement les services de diagnostic de la définition des services médicalement nécessaires et à les assujettir aux principes et prescriptions de la *Loi*;
- à ce que le Conseil national de la santé établisse la politique sur la santé, analyse les régimes publics existants de soins de santé et pose les bases de la prise de décisions fondées sur des preuves au sujet de la réforme des soins primaires, des meilleures pratiques, de l'évaluation de la technologie, etc.;

- améliorer la reddition de comptes en rendant les transferts de fonds fédéraux au titre de la santé conditionnels au respect de normes nationales de qualité des soins et d'accès aux soins;
- élargir l'éventail des services de santé assujettis à la *Loi canadienne sur la santé*. Cela freinera la tendance à la privatisation et commencera à transformer des services de santé fournis actuellement dans un but lucratif en services publics sans but lucratif;
- assujettir sur-le-champ les soins à domicile et les soins palliatifs à la *Loi canadienne sur la santé* et accorder cinq années aux gouvernements des deux paliers pour qu'ils les ajoutent aux régimes provinciaux;
- engagera un examen national des soins de longue durée sous la direction de nouveau Conseil de la santé afin d'assujettir ces soins à la *Loi canadienne sur la santé*;
- apporter un changement fondamental au système des soins primaires : établissement d'organisations de soins de santé en milieu communautaire pour réduire le recours aux salles d'urgence et au milieu hospitalier, accent sur la prévention de la maladie et la promotion de la santé et fin au paiement à l'acte, ce qui se traduira par de meilleurs soins et une réduction des coûts;
- créer une Agence nationale des médicaments ressemblant à celle que propose la Commission Romanow, dont le mandat comprendrait l'établissement d'un formulaire national des médicaments pour aider à en réduire les prix, et, de concert avec les provinces, élaborer une proposition visant un régime national d'assurance-médicaments;
- affecter un milliard de dollars supplémentaires par année à la mise en œuvre du programme d'assurance-médicaments pour les situations catastrophiques que recommande comme mesure provisoire la Commission Romanow;
- interdire l'approbation automatique des demandes de reconduction des brevets pour deux ans qui sont présentées par les fabricants de médicaments brevetés vers la fin de la durée des brevets, car cela permet de prolonger ceux-ci de nombreuses années et empêche la mise en marché plus rapide des médicaments génériques à coût plus bas;
- mandater les négociateurs commerciaux de faire exempter les services de santé publics de l'application des accords commerciaux;
- travailler avec les communautés autochtones qui continueront de déterminer les services de santé qui seront fournis, les endroits où ils seront assurés et les niveaux de financement nécessaires; affecter 500 millions de dollars par année pour les trois prochaines années pour mieux répondre aux besoins des Autochtones en matière de santé;
- porter à 25 % le transfert pécuniaire du fédéral pour les dépenses de santé provinciales prévues en trois ans. Il s'ensuit que les transferts pécuniaires aux provinces passeront à 20,1 milliards de dollars en 2004-2005, à 20,9 milliards en 2005-2006 et à 23,1 milliards en 2006-2007. Ce financement engagera le rétablissement du rôle fédéral dans la prestation d'un système national public de soins de santé fondé sur les principes et les prescriptions de la *Loi canadienne sur la santé*.

## Logement

---

*L'ABGF veillera à :*

- relancer le financement destiné à accroître le parc de logements d'un milliard de dollars au cours de la première année de l'ABGF et maintenir ce niveau de dépense jusqu'en 2008 (ce qui permettra de construire un minimum de 25 000 logements par année; le montant consacré au programme des logements locatifs à prix abordable sera accru de sorte qu'au moins 50 % des logements produits dans le cadre de ce programme soient accessibles aux ménages qui n'ont pas les moyens de payer des loyers correspondant à la moyenne du marché);
- porter le financement fédéral du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) à 200 millions de dollars par année afin de protéger le parc actuel de logements à prix abordables et de permettre une remise en état majeure des ensembles de logements sociaux;
- hausser le financement fédéral de l'Initiative de partenariats en action communautaire à 150 millions de dollars par année pour permettre à des groupes locaux de fournir des installations et des services ainsi que des logements permanents à des sans-abri;
- instaurera un programme de subventions à l'assurance hypothécaire qui compensera les primes d'assurance hypothèque de la SCHL applicables aux logements dont les loyers sont jugés abordables en fonction de critères spécifiques et pertinents;
- inciter les provinces à porter la part de l'aide sociale consacrée au logement à la moyenne des loyers du marché;
- s'engager à réinvestir les sommes économisées par le gouvernement par suite de l'expiration des ententes dans la réponse aux besoins en logements à prix abordable;
- consentir des investissements supplémentaires au titre du logement par l'Office canadien de financement de l'infrastructure.

## Sécurité du revenu

---

*L'ABGF veillera à :*

- hausser le niveau de vie de toutes les familles et réduire considérablement la fréquence de la pauvreté des enfants en incorporant la Prestation fiscale canadienne pour enfants à un programme unique qui assurera une prestation maximale d'au moins 4 900 \$ par enfant aux familles vivant dans la pauvreté;
- séparer le transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) nouvellement créé du transfert en matière d'éducation postsecondaire, et hausser le TCPS vers le rétablissement de la part fédérale des paiements d'aide sociale;
- lier des normes nationales et des mécanismes de reddition de comptes au financement afin de voir à ce que les fonds soient dûment investis dans l'aide sociale et les services sociaux (ces normes comprennent l'interdiction du travail obligatoire des bénéficiaires, la fin des délais prescrits et l'abandon des exigences en matière de résidence);

- créer un Conseil social fondé sur le modèle du Conseil de la santé du Canada auquel participeront des citoyens et citoyennes et des personnes représentant le secteur volontaire pour aider à en assurer la responsabilité et la transparence;
- séparer la part du transfert qui est réservée aux Autochtones et y associer les normes, la participation autochtone et les mécanismes appropriés;
- porter le salaire minimum fédéral à 10 \$ par heure et encourager les provinces à l'imiter;
- adopter publiquement l'objectif de réduire le taux de pauvreté d'au moins la moitié avant la fin du mandat du gouvernement;
- lancer, à la demande de l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP), une révision majeure du système de sécurité sociale du Canada en vue de l'instauration éventuelle d'un revenu suffisant garanti à tous les Canadiens et les Canadiennes;
- poser un cadre global de reddition de comptes en matière de condition féminine englobant une loi sur la situation de la femme, un comité parlementaire permanent sur la condition féminine et un poste de ministre de premier plan ainsi qu'un ministère de la condition féminine.

## **Éducation postsecondaire**

---

*L'ABGF veillera à :*

- à ce que les transferts pour l'éducation postsecondaire ne soient versés aux provinces que si elles prennent sur-le-champ des mesures pour geler les frais de scolarité et engager leur réduction échelonnée;
- instituer un régime de transferts séparés aux titres des programmes sociaux et de l'éducation postsecondaire (actuellement fondus dans le TCPS) régi par une loi canadienne sur l'éducation postsecondaire qui s'inspirerait de la *Loi canadienne sur la santé* et qui indiquerait clairement les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux et les attentes à leur égard, établirait des lignes directrices et des principes nationaux, mettrait en place des mécanismes de mise en application et déterminerait des formules de financement stable et à long terme;
- accroître le montant du transfert pour l'éducation postsecondaire de 3,6 milliards de dollars en trois ans;
- convertir le Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et la Subvention canadienne pour l'épargne-études en un Programme national de prêts et bourses pour les étudiantes et les étudiants qui serait fondé exclusivement sur les besoins et, pendant que le nouveau programme s'établit, instituer un fonds national de 1,85 milliard de dollars permettant d'assurer la transition.



## **Prestations pour aînés et revenus de retraite**

---

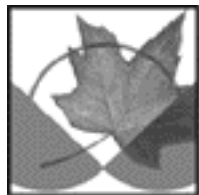
*L'ABGF voudra revoir en profondeur la question des revenus de retraite et se pencher sur les mesures suivantes :*

- augmenter le montant des prestations de Sécurité de la vieillesse (SV) de telle sorte que la SV assure un taux approprié de remplacement du revenu aux personnes qui n'ont pas d'autre source de revenu de retraite. En attendant de connaître les résultats de la révision, accroître les prestations aux aînés en situation précaire de 1,5 milliard de dollars par année;
- abolir la récupération fiscale de la SV;
- voir à ce que le revenu minimum garanti se trouve au-dessus du seuil de faible revenu après impôt calculé par Statistique Canada pour les individus et les familles;
- examiner la manière dont la période de cotisation au RPC est calculée, afin d'étudier des mesures qui pourraient aider les nouveaux immigrants et immigrantes à accumuler des pensions suffisantes;
- mettre en œuvre une clause d'exclusion au RPC pour fournir des soins qui permettrait aux personnes prenant soin de membres de leur famille d'exclure un certain nombre d'années du calcul des gains moyens sur lesquels leur pension de retraite sera fondée;
- mettre en œuvre un fonds de garantie des prestations de pension qui ressemblerait au FGPR de l'Ontario et serait financé à l'aide de cotisations des employeurs qui participent à des régimes de retraite relevant de la compétence fédérale. Ce Fonds garantirait les pensions, jusqu'à une certaine limite, des travailleurs et travailleuses dont les prestations sont mises en péril par la faillite ou l'insolvabilité de leur employeur.

## **Excédent du régime de retraite syndical de la fonction publique fédérale**

*L'ABGF veillera à :*

- appuyer la poursuite engagée par les syndicats de la fonction publique fédérale à l'endroit du gouvernement fédéral et redonner par conséquent au régime de retraite l'excédent approprié.



CCPA

CENTRE CANADIEN DE  
POLITIQUES ALTERNATIVES

75, rue Albert (bur. 410), Ottawa, ON K1P 5E7  
tél : 613-563-1341 téléc. : 613-233-1458  
courriel : [ccpa@policyalternatives.ca](mailto:ccpa@policyalternatives.ca)  
<http://www.policyalternatives.ca>